



LIBERTY® CLIC 55/70

Guide de Pose

Nota : les dessins fournis dans le présent guide sont donnés à titre indicatif dans le but d'illustrer les textes explicatifs qui seuls font foi.

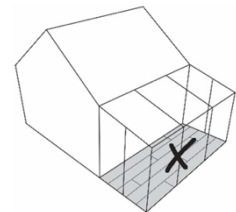
I. POSE

A. Utilisation

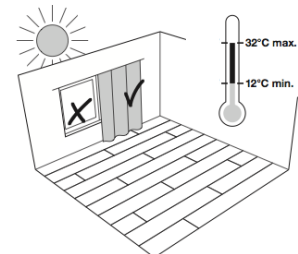
Revêtement de sol en PVC « LIBERTY® CLIC 55/70 » par emboîtement destiné à la pose libre dans les locaux intérieurs neufs ou anciens. Il est doté d'un système de clipsage UNICLIC® (clic traditionnel sur le grand côté) et un emboîtement par pression verticale Välinge 5G® (clic à plat sur le petit côté).

Sous réserve du respect des conditions de mise en œuvre précisées ci-après, le revêtement LIBERTY® CLIC 55/70 a été conçu pour être mis en œuvre dans les locaux intérieurs conformément aux domaines d'emploi préconisés par UDIREV (disponible sur le site internet www.liberty-floors.com). Avant de commencer l'installation, il est important de vérifier que le domaine d'emploi du revêtement est en adéquation avec le local de destination.

Le revêtement LIBERTY® CLIC 55/70 n'est pas compatible avec une pose dans un mobil home, jardins d'hiver, véranda ou un habitat de loisir léger (variations de température trop extrêmes) et ne doit pas être exposé à l'ensoleillement.



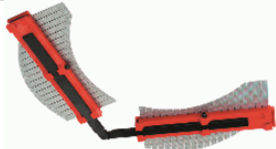
En cas d'exposition à l'ensoleillement (présence de baie vitrée, de fenêtre de toit ou de puits de lumière), prévoir une protection par occultation (film anti-chaueur, volet, rideau, store, ...) pour éviter une décoloration et une dilatation importante du produit. La température au sol devra être comprise entre 12°C et 32°C.



Dans le cas contraire, le revêtement devra être collé avec une colle PU bi-composants (sauf dalles vinyles amiantes). L'application sera réalisée par simple encollage. La spatule, le grammage et le temps de gommage sont ceux définis par le fabricant de la colle.

B. Matériel nécessaire

Pour effectuer une mise en œuvre dans les meilleures conditions, nous préconisons l'outillage suivant :

Couteau	Lames Serpette	Lames Trapèze	Chanfreineuse LVT
			
Mètre ruban	Poinçon à LVT	Gants anti-coupures	Coupe bord LVT
			
Roller à main	Conformateur	Maillet Liberty	Cales en pvc
			

C. Reconnaissance des supports

La reconnaissance des supports réalisée contradictoirement (voir formulaires en annexes 1 et 2) a pour objet de vérifier avant le début des travaux que les supports et les ouvrages annexes sont conformes aux règles de l'art et de définir les solutions constructives notamment en rénovation. Elle est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1 §8.3.

Il appartient au concepteur de l'ouvrage de prendre en compte les délais de séchage des différentes natures de support, en prenant si besoin toutes les dispositions telles que le chauffage et la ventilation des locaux.

1. Liste des supports admis en neuf

Les supports admis sont ceux décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §6 « Préparation de supports destinés à être revêtus » soit :

- les supports à base de liants hydrauliques ;
- les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé ;
- les planchers en bois ventilés sur lambourdes (espacée de 0,30 m) ou de doublage (19 mm) cloués ou vissés ;
- les planchers chauffants (à l'exclusion des planchers rayonnants électriques « PRE »).

2. Liste des supports admis en rénovation

Les supports admis sont les suivants :

	Pose directe possible, si	Sinon réparation localisée :
Revêtement de sol résilient : • Vinyle compact (homogènes EN ISO 10581 et hétérogènes EN ISO 10582) • Carreaux semi-flexibles à base de PVC (EN ISO 10595)	• Revêtement adhérent, non manquant et non abîmé • Les désaffleurements sont ≤ 1 mm • Les ouvertures de joints sont ≤ 2 mm	• Collage des dalles non abîmées • Rebouchage de la partie déposée et/ou des dalles manquantes avec un enduit de sol adapté (et son primaire associé) + ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique
	• Lessivage et rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter	
Ancien carrelage et pierre naturelle	• Revêtement adhérent, non manquant et non abîmé • Les désaffleurements sont ≤ 1 mm • La profondeur des joints est ≤ 0 mm • Les ouvertures de joint sont ≤ 4 mm	• Application sur la partie concernée d'un enduit de nivellement adapté (et son primaire associé) + ponçage de l'enduit et dépoussiérage par aspiration
	• Brossage, décapage et rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter	
Sol en résine coulé	• Revêtement adhérent, non manquant et non abîmé • L'épaisseur du revêtement > 2 mm	• Application sur la partie concernée d'un enduit de sol à base de résine époxydique bi-composant adapté (et son primaire associé).
	• Dépoussiérage par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter.	
Dalle vinyles amiantes	• Revêtement adhérent, non manquant et non abîmé • Les désaffleurements sont ≤ 1 mm • Les ouvertures de joints sont ≤ 2 mm	• Collage des dalles non abîmées • Rebouchage de la partie déposée et/ou des dalles manquantes avec un enduit de sol adapté (et son primaire associé) et ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique
	• Dépoussiérage par aspiration, lessivage et rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter.	
	 : le ponçage du support n'est pas autorisé Important : l'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage devra être réalisée dans le strict respect de la réglementation en vigueur (décret 2012-639 sous-section 4) qui précise entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiantes est assurée. Ce type de revêtement sera revêtu après avoir strictement respecté la réglementation en vigueur.	
Peinture de sol	• Peinture adhérente, non manquante, non écaillée et non cloquée	• Application sur la partie concernée d'un primaire adapté.
Ancien support à base de liant hydraulique	Après dépose du revêtement existant : • L'élimination des résidus, des sillons de colle et de l'ancien enduit de sol non adhérent • La remise en conformité de la planéité du support • La présence de fissures ≤ 1 mm	• Rebouchage de l'enduit de sol abîmé ou mal adhérent avec un enduit de sol adapté (et son primaire associé) + ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique
	• Dépoussiérage par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter et si nécessaire application d'un primaire d'accrochage pour rendre le support hors poussière.	
Ancien support à base de bois : • planchers en bois ou panneaux à base de bois hydrofuges (selon NF DTU 51.3) • anciens parquets collés (selon NF DTU 51.2) • anciens parquets à lames clouées (selon NF DTU 51.1) après mise en œuvre d'un enduit de sol bénéficiant d'un certificat CERTIFIE CSTB CERTIFIED valide	• Les désaffleurements sont ≤ 1 mm • Les ouvertures entre lames sont ≤ 3 mm	• Ponçage léger et dépoussiérage par aspiration • Application sur la partie concernée d'un enduit de nivellement adapté (et son primaire associé) + ponçage de l'enduit et dépoussiérage par aspiration
	• Dépoussiérage par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter. Le ponçage des traitements de surface (vernis, cires) n'est pas nécessaire.	
	L'étude de l'état du support indiquera en particulier les dispositions à prendre pour maintenir l'aération de la sous face du plancher en procédant, le cas échéant, à des aménagements conformément au e-cahier du CSTB n°3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol – Rénovation » en vigueur.	

⚠ Les anciens revêtements de sol ci-après sont exclus et devront être préalablement déposés : revêtements de sols textiles, vinyles ayant une couche acoustique, vinyles expansés à relief, linoléum et caoutchouc avec ou sans mousse ou avec sous-couche associée, parquets collés sur terre-plein, panneaux de bois (MDF, OSB), parquets flottants et revêtement stratifiés.

3. Exigences relatives au support

Dans le cas où une isolation acoustique est souhaitée, une sous-couche d'interposition acoustique peut être mise entre le support et le revêtement. Seules les sous-couches préconisées par UDIREV (voir §7) peuvent être associées au revêtement LIBERTY® CLIC 55/70, (contactez votre revendeur pour plus d'informations).

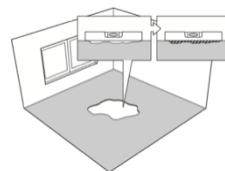
L'utilisation de toutes autres sous-couches ne pourra pas se prévaloir des conditions de garantie UDIREV.

a) Supports neufs en maçonnerie

Le support devra être propre, sec et plan, solide, à niveau, sans crevasse, sans contamination (de graisse, d'huile, de produit chimique, de résidus de colle, de trace de peinture, ...) et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).

La reconnaissance des supports sera réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §6.1.5 afin de contrôler :

- le taux d'humidité (test de la bombe à carbure) ;
- la présence de microfissures et fissures ;
- la cohésion de surface (test de la rayure) ;
- la porosité (test de la goutte d'eau) ;
- la planéité (à la règle de 2 m et au réglet de 0,20 m) ;
- la cure ;



Tous ces points devront être conformes à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ou à un Avis Technique selon le cas.

b) Supports neufs à base de bois

Le support devra être propre, plan, solide, à niveau, sans désaffleure, sans ouverture de joint, sans contamination (de graisse, d'huile, de produit chimique, de résidus de colle, de trace de peinture, ...) et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).

La reconnaissance des supports sera réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §6.2.2 afin de contrôler :

- la planéité (à la règle de 2 m) ;
- les joints entre éléments ;
- le désaffleure.

Tous ces points devront être conformes à la norme NF P 63-203-1 (DTU 51.3) et à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

c) Supports en rénovation

Les travaux de réhabilitation sur support revêtu se feront après une étude préalable de la reconnaissance des supports conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §7.

Tous les supports à réhabiliter devront être convenablement préparés afin de garantir des conditions de poses optimales du revêtement de sol. En particulier, le support devra être propre, sec et plan, solide, à niveau, sans crevasses, sans contamination (de graisse, d'huile, de produit chimique, de résidus de colle, de trace de peinture, ...) et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).

La pose directe sera alors possible sans traitement des joints et des désaffleurements de l'ancien revêtement conservé, dans les limites indiquées au §5.

Lorsque l'étude de l'état du support préconisera l'utilisation d'enduits de sols intérieurs (avec son primaire associé), celui-ci devra bénéficier d'un certificat « QB » ou « Certifié CSTB Certified » visant l'application sur le support prévu.

L'installation sur plusieurs revêtements de sol par superposition (autres que ceux mentionnés au §2) est exclue. Dans ce cas, l'ensemble des revêtements sera déposé.

d) Plancher chauffant

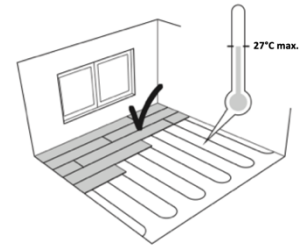
Le revêtement peut être posé sur des planchers chauffants (conformes à la norme NF DTU 65.14) et sur planchers réversibles à eau basse température (conformes au e-cahier du CSTB n°3164).

La pose sur plancher rayonnant électrique (PRE) est exclue.

Dans tous les cas la température du sol ne dépassera pas 27°C.

Le système de chauffe par le sol devra être éteint 48 h avant l'installation du revêtement.

Pour les planchers réversibles à eau basse température, le mode de rafraîchissement ne doit pas être utilisé si la température ambiante du local est < 26°C. Le local devra impérativement être équipé d'une VMC en fonctionnement lors du mode rafraîchissement. Lorsque la température au sol sera proche du point de rosée, l'intégration d'un radiateur réversible (ventilo-convecteur) sera requise.



4. Préparation du support neuf

Les travaux préparatoires sont ceux décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §9.1 ou à un Avis Technique (pour une chape fluide), complétés, modifiés ou précisés comme suit.

a) Supports neufs en maçonnerie

La pose directe sur le support est possible si les exigences relatives au support du §3.a sont respectées.

Dans le cas contraire, un enduit de sol et son primaire associé sera appliqué conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §9.3 et 9.4.

Les dispositions ci-dessous permettront d'assurer un bon comportement du support :

Préparation mécanique :

Le support devra être débarrassé de tous dépôts, déchets, traces de peinture, pellicules et parfaitement dépoussiéré.

Procéder à un ponçage ou grenailage en fonction de l'état du support.

Traitement des fissures :

Les fissures devront être traitées préalablement à la mise en œuvre :

- Microfissures et fissures de largeur inférieure à 0,3 mm : un enduit de sol avec son primaire associé sera appliqué.
- Fissures de largeur comprise entre 0,3 et 0,8 mm feront l'objet d'un repiquage conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §9.1.1.2.
- Fissures d'ouvertures > 0,8 mm et/ou avec désaffleure devra faire l'objet d'une étude pour vérifier la stabilité du support. Cette étude ne relève pas de la compétence de la société UDIREV.

Traitement des joints de dilatation et de fractionnement thermique :

Les joints de retrait et de construction seront traités conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §9.1.1.3.

Traitement des joints de retrait et de construction :

Les joints de retrait et de construction seront traités conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §9.1.1.4.

b) Supports neufs à base de bois

La pose directe sur le support est possible si les exigences relatives au support du §3.b sont respectées.

Dans le cas contraire, un enduit de sol et son primaire associé sera appliqué conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §9.3 et 9.4.

5. Préparation du support en rénovation

Les travaux de réhabilitation des supports revêtus se feront conformément à la norme NF DTU53.12 P1-1-1 §9.2. L'étude de l'état du support indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées. Se référer au §2 (page 3 du présent guide) pour les supports admis.

Si l'étude montre que plus de 10% de la surface à recouvrir présente des défauts (revêtement manquant, non adhérent ou abîmé) dans un même local ; alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément §4.

6. Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité

Si le revêtement de sol PVC est susceptible d'être installé sur des supports neufs ou anciens à risques vis-à-vis de la remontée d'humidité, des dispositions doivent être prises pour assurer la protection de l'ouvrage en accord avec les Documents Particuliers du Marché (DPM) et conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §5.3.3.

L'installation sur un système de sous-couche d'interposition n'est pas admise.

7. Produits associés

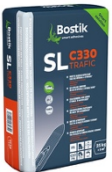
Les principaux produits associables ci-dessous devront être utilisés ou mis en œuvre conformément à leur étiquetage et aux recommandations du fabricant et devront respecter la réglementation en vigueur. Les fiches techniques et les principes de mise en œuvre complètes sont disponibles à la demande ou sur le site www.udirev.com.

L'utilisation d'autres produits associés reste possible après validation par le service technique de la société UDIREV.

a) Primaire

Grip A500 Multi BOSTIK	Primaprène MANG	Unidur N ROXOL	Cégéprim UN CEGECOL
			

b) Enduit de sol

SL C330 Trafic BOSTIK	Unimang 3 MANG	Roxol Trafic 3 ROXOL	Superplan 5.5 CEGECOL
			

c) Mastic de calfatage

Ottoseal S51
OTTOCHEMIE



d) Colle PU bi-composants

Stix P956 2K
BOSTIK



SOL UR
CEGECOL



e) Fond de joint

Ottocord PE-B2 (Ø 8 mm - réf. PE-8-5)
OTTOCHEMIE



f) Sous-couche acoustique

MULTIPROTECT VINYL CLIC
ARBITON



g) Manchons

Manchon STOSETT



h) Profils

Profils de finitions

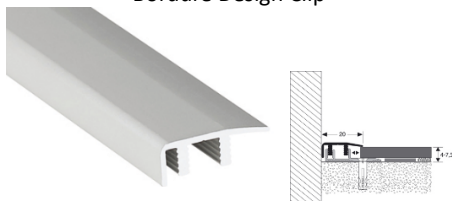
Dénivelé Design Clip



Symétrique Design Clip (34 mm)



Bordure Design Clip



Rampe d'accès 5-7 mm (réf 2690)



i) Finition

Plinthes

Plinthe à bord arrondi



Plinthe à bord droit



Plinthe MDF à peindre

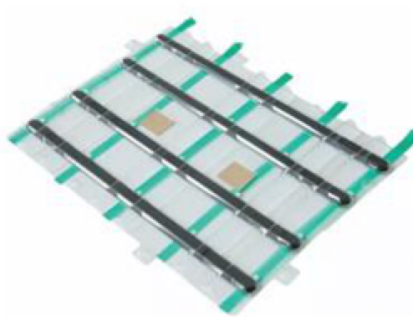
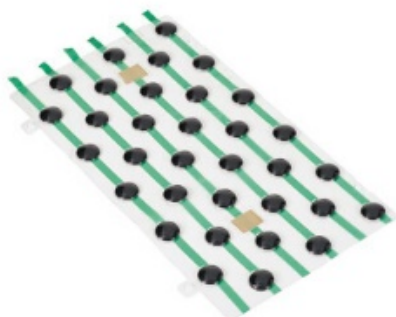


h) Accessibilité

L'ensemble des interventions et la reconnaissance devront être réalisés dans le strict respect de la réglementation en vigueur (circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30/11/2007) qui précise les modalités de mise en œuvre des produits facilitant l'accessibilité des établissements publics aux personnes handicapés.

Clous Podotactiles « Easyplot »

Bande d'aide à l'orientation « Easyguide-2 »

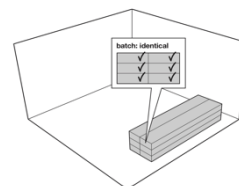


D. Préalablement à la pose

L'installation du revêtement devra se faire après l'intervention de tous les autres corps d'état.

1. Réception du revêtement

Lors de la réception du revêtement, une vérification des références et numéros de lot sur l'emballage sera nécessaire pour s'assurer que le produit correspond au même lot.



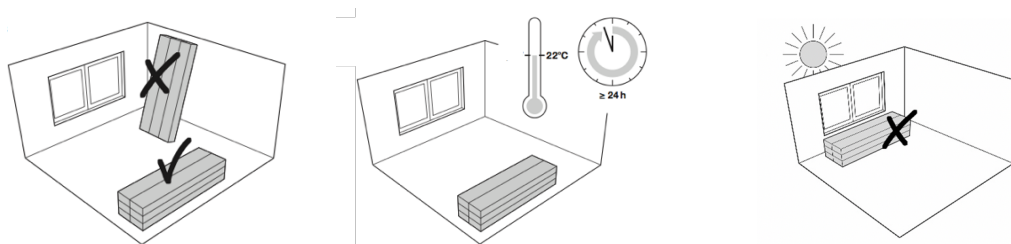
2. Stockage du revêtement

Les boîtes seront entreposées horizontalement, ouvertes durant les 24 heures précédant la pose et si besoin superposées par pile de 10 paquets maximum :

- dans un local clos, aéré et sécurisé,
- à l'abri de l'humidité,
- sur une surface plane et propre,
- à une température comprise entre +15°C et 25°C

Avant la pose, il convient d'examiner la qualité du revêtement afin d'exclure les dalles / lames présentant éventuellement un défaut d'ordre visuel et que la rainure et la languette sont exemptes de saleté et non abîmées. En cas de défauts récurrents, prévenir votre revendeur et ne pas commencer la mise en œuvre sans son accord.

La pose se fera en mélangeant le contenu de plusieurs boîtes d'un même lot pour éviter des écarts de coloris et les répétitions de décors.

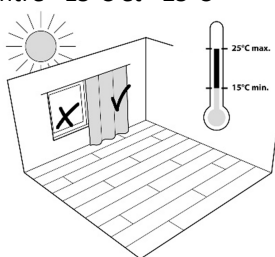


3. Condition de pose

Les conditions de température et d'hygrométrie ainsi que l'état du chantier seront vérifiés avant et durant la mise en œuvre du revêtement conformément aux articles 7.1 et 7.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3

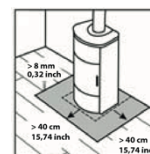
« Revêtement de sol collés PVC » et modifiés comme suit :

- Température du support comprise entre +10°C et +25°C
- Température ambiante comprise entre +15°C et +25°C



L'humidité ambiante et la température du support doivent être telles qu'il n'y ait pas de condensation au niveau du support (point de rosée). La température du support doit être supérieure de 3°C au point de rosée.

Si présence d'éléments de chauffage (poêle à bois/ à granulés, cheminée, ...), le revêtement ne doit pas être installé à moins de 40 cm autour de l'élément de chauffage.



4. Disposition des dalles / lames

a) Accessibilité des locaux

Dans les établissements recevant du public, l'éveil de la vigilance d'une personne mal ou non voyante doit être assurée par la mise en place de dispositifs podotactiles d'alerte et d'aide à l'orientation au sol et d'un contraste visuel au niveau des escaliers conformément aux normes NF P98-351 et NF P98-352. Demander conseil à votre revendeur pour plus d'informations.

b) Calepinage et implantation

Sauf prescriptions particulières prévues dans les DPM (Documents Particuliers du Marché), l'étude d'implantation du revêtement devra répondre aux dispositions définies à l'article 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 et précisées comme suit :

- Les lames seront orientées dans le sens de la longueur vers le mur de la fenêtre principale ou dans le sens de circulation.
- La longueur d'une dalle/lame ne peut être inférieure à 35 cm.
- La largeur de la 1^{ère} et dernière rangée devra être supérieure à 10 cm. Dans le cas contraire, il conviendra de décaler l'axe de démarrage.
- Si la 1^{ère} rangée commence avec une largeur de dalle/lame entière, les languettes présentes en périphérie seront enlevées.

L'alignement des joints pourra se faire de deux façons :

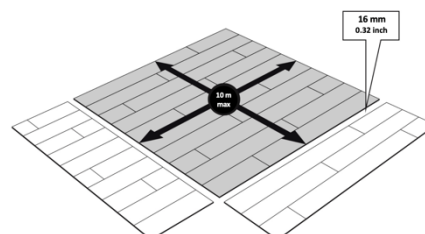
- Joints décalés à répétition toutes les 2 ou 3 rangées en décalant la rangée suivante de 35 cm minimum ;
- Joints décalés perdus en utilisant la chute de la rangée précédente avec un décalage minimum de 35 cm par rapport à la rangée précédente.

Dans tous les cas, la longueur minimale d'une dalle/lame ne pourra être inférieure à 35 cm.

c) Espace périphérique

Le revêtement de sol devra être installé avec un jeu périphérique de 8 mm entre le bord du revêtement et le mur et autour des éléments fixes dans la pièce (îlot de cuisine, meuble lourd, butée de porte vissée, etc ...).

Pour les surfaces de taille supérieure à 100 m² ou ayant une dimension supérieure à 10 m, un joint de fractionnement de 16 mm devra être créé au milieu de la pièce. L'espace sera recouvert par un profilé adapté permettant la dilatation du revêtement.

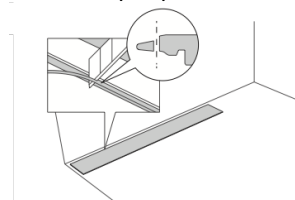
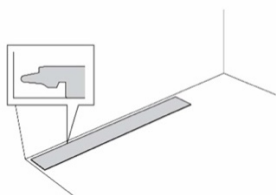


E. Pose du revêtement

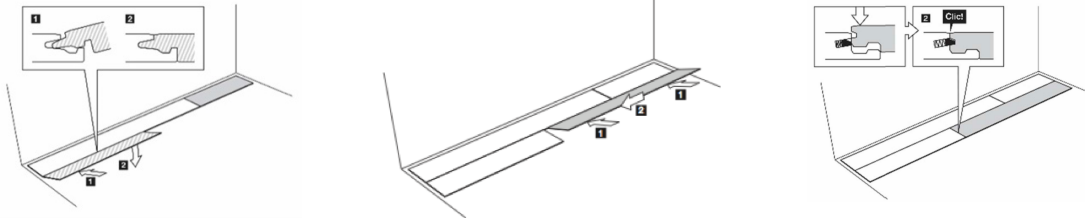
1. Principe de pose

Le démarrage de la mise en œuvre se fera dans le coin gauche de la pièce (conformément à l'image ci-dessous) en reculant par rapport à la 1^{ère} rangée.

Les languettes devront toujours être enlevées lorsque la dalle/lame arrivera en périphérie.



L'emboîtement des dalles/lames se fera par rotation angulaire à 25° en inclinant vers le bas sur le grand côté et par pression verticale sur le petit côté (à l'aide du roller à main ou du maillet Liberty si besoin). Le « CLIC » entendu lors de la pression verticale signifie que la dalle/lame est parfaitement emboîtée.

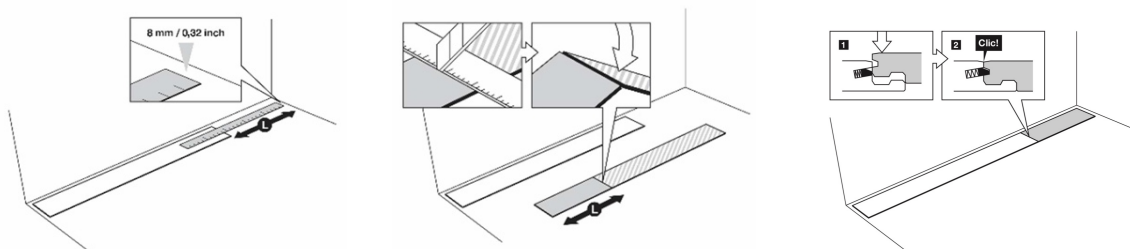


S'assurer que les dalles/lames sont bien les unes contre les autres (sans espace) avant de disposer les prochaines rangées.

2. Découpe d'une dalle/lame

La découpe d'une dalle/lame se fera par report à l'aide du couteau équipé d'une lame Trapèze de la façon suivante :

- mesurer l'espace entre le mur et la dernière dalle/lame (sans oublier de retirer le jeu périphérique de 8 mm) ;
- reporter la mesure sur une dalle/lame entière en vous aidant d'une règle ou d'une équerre métallique ;
- faire un ou plusieurs passages avec le couteau sur la couche d'usure ;
- plier la dalle/lame pour la casser et éliminer les bavures.

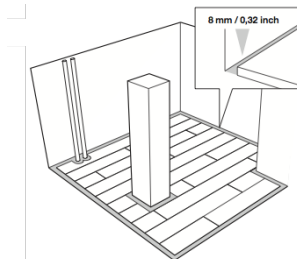


Pour les découpes irrégulières, faire la découpe avec un cutter ou une scie sauteuse après avoir tracé la forme à couper avec un conformateur.

3. Traitement des points singuliers

Lorsqu'une rangée est bloquée par des tuyaux ou points singuliers (type pilier de soutien), il est impératif de veiller à une dilatation périphérique de 8 mm autour de l'élément.

Autour des pénétrations (ex : passage de tuyauteries), le revêtement sera découpé et le jeu sera protégé avec des caches adaptés (type STOSETT) ou calfaté avec le mastic OTTOSEAL S51 (en ayant préalablement mis le fond de joint OTTOCORD PE-B2).



a) *Traitement des rives*

Après avoir enlevé les cales et afin de parfaire la finition de l'installation, une plinthe rapportée (en bois ou en PVC) pourra recouvrir sans pression le jeu périphérique :

- sans traitement particulier (pour les locaux E1).
-  pour les locaux E2 ou dans le cas d'une mise en œuvre sur dalles vinyles amiantées, un fond de joint adapté (type réf. OTTOCORD Pe-B2 Ø8 mm de la société OTTOCHEMIE) préalablement refendu en deux sera inséré dans le jeu ménagé en périphérie du local. La partie arrondie sera au contact du support (cela permettra d'empêcher le mastic d'entrer au contact avec le support). L'espace restant sera ensuite rempli au moyen du mastic OTTOSEAL S51.

En rénovation si les plinthes existantes n'ont pas été déposées, une baguette en quart de rond ou un profilé (type Bordure Design clip de Romus) sera mis en appui sur celles-ci et sans pression sur le revêtement.

 Ne jamais fixer les plinthes ou les baguettes sur le revêtement pour ne pas empêcher sa dilatation.

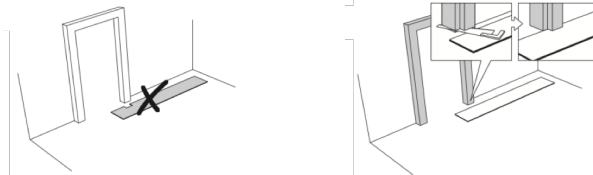
b) *Raccordement aux seuils et revêtements adjacents*

Le raccordement aux seuils et revêtements adjacents sera assuré par la mise en place d'une barre de seuil adaptée par recouvrement notamment en fonction de l'épaisseur du revêtement adjacent. Un jeu de dilatation 16 mm entre les deux revêtements devra être réalisé.

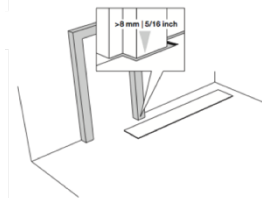
Dans le cas d'une mise en œuvre sur dalles vinyles amiantées, aucun percement ne pourra être envisagé, une barre de seuil adhésive ou à fixation invisible sera utilisée.

c) *Pénétrations et pieds d'huisseries*

Dans la mesure du possible, les pieds d'huisseries seront découpés afin que le revêtement puisse passer en dessous.



Lorsque cela n'est pas réalisable, le revêtement sera découpé et le jeu périphérique de 8 mm sera protégé avec des caches adaptés (type STOSETT) ou calfaté avec le mastic OTTOSEAL S51 (en ayant préalablement mis le fond de joint OTTOCORD PE-B2) afin de parfaire la finition.



F. Mise en service / Circulation

Les exigences vis-à-vis de l'ouvrage fini seront celles définies à l'article 9.9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

La mise à disposition de l'ouvrage sera réalisée conformément à l'article 10 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

L'ouvrage sera livré en prenant en compte qu'il pourra être ouvert au trafic dès achèvement des travaux (pas de délai de mise en service sauf si le revêtement a été collé localement avec une colle bi-composant).

Dans le cas d'un collage avec la colle bi-composants, l'ouvrage sera livré :

- 48 heures après la pose pour un trafic pédestre normal
- 72 heures après la pose pour l'aménagement du mobilier

Une attention particulière sera faite lors de l'agencement du mobilier afin de ne pas endommager le revêtement (avec une protection adéquate).

Les limites de charges statiques et sollicitations du niveau P3 sont celles définies dans le e-cahier du CSTB n°3782 « Notice sur le classement UPEC et le Classement UPEC des locaux » en vigueur. L'utilisation de protection adaptée en matière plastique ou en feutre est recommandée.

La mise en place de tapis de protection de sol (en plastique de type Polypropylène) sous les fauteuils à roulettes est recommandée.

La présence d'eau stagnante est à éviter et doit être éliminée dès que possible.

 Dans le cas d'un plancher chauffant ou réversible, la remise en chauffe s'effectuera au plus tôt 24h après l'installation et progressivement par tranche de 5°C sur 48h.

Les produits suivants sont à proscrire :

- l'utilisation d'éléments contenant du caoutchouc (roulettes, piétements, tapis, ...) ; les antioxydants migrent d'une façon indélébile dans tous les revêtements de sol en PVC.
- les chaises dépourvues de roulettes Type W comme décrit dans la norme EN 12529.
- les produits chimiques à base de solvant ou de chlore (par exemple : cétone, acétone).
- les cires, vernis ou détergents à base d'huile.
- les tampons à récurer ou disques de monobrosse abrasifs (disque vert, brun ou noir).

G. Réparation

Dans le cadre d'une surveillance régulière, la détection d'une éventuelle anomalie sur une dalle/lame pourra faire l'objet d'une réparation localisée.

Une dalle/lame pourra être remplacée en la découpant en plusieurs parties en partant de son centre à l'aide d'un outil électroportatif du type Multimaster équipée d'une lame adaptée.

Après avoir enlevé l'ensemble de la dalle/lame abîmée, mettre en place une nouvelle dalle/lame en ayant au préalable enlevé la languette du petit côté de la nouvelle dalle/lame et maintenu par un produit de maintien (type DALFIX ou équivalent).



II. ENTRETIEN

Un entretien régulier adapté aux conditions d'usage est la meilleure façon de préserver la durabilité et la bonne conservation d'aspect du revêtement de sol LIBERTY® CLIC 55/70 et d'obtenir un niveau d'hygiène attendu.

Il sera en particulier important de veiller au respect des préconisations d'entretien ci-dessous.

Précautions d'usage :

- Ne jamais effectuer de décapage avec des disques abrasifs ou des procédés risquant de détériorer le traitement de surface (tels que disques noir, brun ou vert).
- Ne jamais utiliser certains produits, du fait de la protection de surface, qui peuvent provoquer une altération de la coloration indélébile au revêtement LIBERTY® CLIC 55/70 :
 - produits javellisés purs (application possible si dilués à 10%) ;
 - tous produits à base de pin des Landes ;
 - tous produits à base de solvants puissants (tel que l'acétone, ...) ;
 - produits vitrificateurs et vernis (à ne pas confondre avec l'émulsion de restauration).

A. Aménagement des accès extérieurs

Afin de faciliter l'entretien, l'utilisation aux accès extérieurs des dispositifs combinés de grilles gratte-pieds et tapis essuie-pieds de dimensions appropriées limite le transfert des particules solides et abrasives (boue, gravillons) et de l'humidité dans les zones les plus exposées et sollicitées.

Udirev recommande l'utilisation d'un tapis anti-poussière (type Tapiprop Outdoor) à l'extérieur et d'un tapis d'entrée (type Tapiprop Premium) à l'intérieur installé sur un sol propre et sec.

B. Entretien périodique et mode opératoire

 Se référer à la fiche de nettoyage et d'entretien qui doit être remise contre récépissé daté et signé à votre client. À défaut, elle est également disponible à la demande auprès de votre revendeur ou sur le site internet www.liberty-floor.com.

Entretien courant	Détachant	Scratch Fix
		

1. Traitement des taches

 Ne pas utiliser de tampon à récurer ou paille de fer pour enlever les taches récurrentes. Toujours frotter avec un chiffon doux de l'extérieur de la tache vers l'intérieur.

2. Protection

Le revêtement reçoit en usine un traitement de surface Polyuréthane destiné à :

- faciliter l'entretien ;
- supprimer l'application d'une émulsion lors de la mise en service ;
- retarder l'application d'une émulsion lors de l'opération dite de restauration qui peut se dérouler quelques années après la mise en service si le revêtement de sol a été correctement entretenu.

Le revêtement LIBERTY® CLIC 55/70 doit être protégé contre les risques de poinçonnement provoqués par les meubles, objets à pied pointus ou autre objet lourd. L'utilisation de protections en cuir, en feutre, en Polyéthylène est recommandée (celles en caoutchouc et les platines métalliques sont à exclure).

III. GARANTIE

Le revêtement LIBERTY® CLIC 55/70 est garanti contre tout vice de fabrication à compter de la date d'achat. Les conditions de garantie sont disponibles à la demande auprès de votre revendeur ou sur le site internet www.liberty-floor.com.

ANNEXE 1

Rapport contradictoire de la reconnaissance des supports neufs

Entreprise Date
Nom, référence et adresse du chantier
Localisation des contrôles (voir plan(s) à joindre)

Clos et couvert ☐ oui ☐ non

Température ambiante °C

Propreté des sols ☐ oui ☐ non

Cloisons ☐ oui ☐ non

Dispositif de ventilation en phase chantier ☐ oui ☐ non

Contrôles à établir selon les méthodes d'essais définis dans le NF DTU 53.12 P1-1-1 Reconnaissance des supports.

1) Nature du support :

Support à risque de remontée d'humidité : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, solution prévue:

2) Elimination du produit de cure ou pellicule de surface : ☐ C ☐ NC

3) Planéité : Nombre de contrôles (minimum cinq)

Résultats : n° 1 ☐ C ☐ NC n° 2 ☐ C ☐ NC n° 3 ☐ C ☐ NC n° 4 ☐ C ☐ NC n° 5 ☐ C ☐ NC

4) Relevé des fissures (sur plan) : situation, diagnostics, largeurs

Décisions

5) Cohésion de surface :

Résultats : n° 1 ☐ C ☐ NC n° 2 ☐ C ☐ NC n° 3 ☐ C ☐ NC n° 4 ☐ C ☐ NC n° 5 ☐ C ☐ NC

6) Porosité :

Résultat : ☐ Support normalement poreux ☐ Support très poreux ☐ Support fermé

7) Taux d'humidité du support : Type d'appareil : Bombe au carbure - Taux visé : ☐ 4% ou ☐ 0,5 %

Nombres de contrôles à effectuer : minimum 1 pour les premiers 100 m2 et 1 par multiple de 500 m2 supplémentaire.

Résultats : n° 1 ☐ C ☐ NC n° 2 ☐ C ☐ NC n° 3 ☐ C ☐ NC n° 4 ☐ C ☐ NC n° 5 ☐ C ☐ NC

Taux : n° 1 n° 2 n° 3 n° 4 n° 5

8) Déformation support bois: Pas de déformation visible sous une masse d'environ 75 kg ☐ C ☐ NC

Les contrôles ont été faits le par M. ou Mme de l'entreprise

Les contrôles, constats et décisions ont été réalisés contradictoirement le en présence :

Le maître d'ouvrage et son représentant.....Monsieur Signature

L'architecte et/ou le maître d'œuvre Monsieur Signature

Le pilote de chantier Monsieur Signature

Le titulaire du lot support Monsieur Signature

A communiquer à la maîtrise d'ouvrage et son représentant.

Légende : ☐ C = Conforme ☐ NC = Non conforme

ANNEXE 2

Rapport contradictoire de la reconnaissance des supports en rénovation

Entreprise : _____ Date : ____/____/____

Nom, référence et adresse du chantier : _____

Localisation des contrôles (plans à joindre) _____

Local : Clos et couvert ☐ oui ☐ non, Propreté des sols ☐ oui ☐ non, Cloisons ☐ oui ☐ non

Température ambiante ____ °C Température du support ____ °C

Contrôles à établir selon les méthodes d'essais définies dans la NF DTU 53.12P1-1-Reconnaissance des supports. Les exigences sont celles figurant dans le guide de pose Udirev correspondant au revêtement.

1) Nature du support : _____

Support à risque de remontée d'humidité : ☐ oui ☐ non

Si oui, solution prévue : _____

2) Elimination des traces d'adhésif des anciens revêtements ou produits de cure et de pellicule de surface : ☐ C ☐ NC

3) Planéité : Nombre de contrôles (minimum 5)

Résultats : N°1 ☐ C ☐ NC N°2 ☐ C ☐ NC N°3 ☐ C ☐ NC N°4 ☐ C ☐ NC N°5 ☐ C ☐ NC

4) Relevé des fissures (sur plan) : situation, diagnostics, largeurs en mm _____

Décisions : _____

5) Cohésion de surface (support béton uniquement) :

Résultats : N°1 ☐ C ☐ NC N°2 ☐ C ☐ NC N°3 ☐ C ☐ NC N°4 ☐ C ☐ NC N°5 ☐ C ☐ NC

6) Porosité du support (support béton uniquement) :

Résultats : ☐ Normalement poreux ☐ Très poreux ☐ Fermé

7) Taux d'humidité du support (support béton uniquement) :

Type d'appareil : Bombe au carbure - Taux visé : ☐ 4% ou ☐ 0.5%

Nombres de contrôles à effectuer : minimum 1 pour les premiers 100m² et 1 par multiple de 500 m² supplémentaire.

Résultats : N°1 ☐ C ☐ NC N°2 ☐ C ☐ NC N°3 ☐ C ☐ NC N°4 ☐ C ☐ NC N°5 ☐ C ☐ NC

Taux : N°1 _____ N°2 _____ N°3 _____ N°4 _____ N°5 _____

8) Si Support Bois : Déformation visible sous une masse de 75 Kg ☐ C ☐ NC

Désaffleurement entre éléments ☐ C ☐ NC

9) Support autres que béton ou bois :

Éléments décollés, enfoncés, cassés, manquants ou cloqués ☐ C ☐ NC

État des joints (entre les carreaux, lames, dalles) ☐ C ☐ NC

Les contrôles ont été fait le ____/____/____ par M. ou Mme _____ de l'entreprise _____

Les contrôles, et constats et décisions ont été réalisés contradictoirement le _____ en présence

Le maire d'ouvrage et son représentant Monsieur _____ Signature _____

L'architecte et/ou le maître d'œuvre Monsieur _____ Signature _____

Le pilote de chantier Monsieur _____ Signature _____

Le titulaire du lot support Monsieur _____ Signature _____

A communiquer à la maîtrise d'ouvrage et son représentant.

Légende : ☐ C = Conforme ☐ NC = Non Conforme